L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 21 AOUT 1888.

OFFICIEL.

Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane.

Session Régulière de 1888.

No 130.]
RÉSOLUTION CONCURRENTE.

Attendu que le comité des allocations de la Chambre a fait un rapport défavorable au bill No 104, parce que la situation financière de l'Etat ne justifierait pas ladite allocation,—

Attendu que l'allocation visée par le bill No 104 serait très utile à l'Etat de la Louisiane, et très avantageuse à la principale industrie de cet Etat,—

Il est résolu par la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, avec le concours du Sénat, que nos sénateurs et représentants au Congrès des Etats-Unis sont requis de faire tous leurs efforts pour obtenir une allocation de $100,000 pour l'établissement d'une école de l'industrie sucrière dans cet Etat et pour des achats d'appareils destinés aux expériences appliquées à la canne, au sorgho et à la betterave. Sur cette somme, $50,000 seraient pris pour faire des expériences avec l'appareil de diffusion continu de Perret. Nos représentants et sénateurs sont également requis de n'épargner aucun effort pour faire voter par le Congrès un bill ordonnant l'entrée en franchise aux Etats-Unis des machines destinées aux expériences ci-dessus.

S. P. HENRY,
Speaker de la Chambre des Représentants.

JAMES JEFFRIES,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 12 juillet 1888.
FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme à l'original
JOS. GEBHLIS,
Assistant Secrétaire d'Etat.

No 131]
RÉSOLUTION CONCURRENTE.

Attendu que des milliers d'acres des meilleures terres de l'Etat de la Louisiane ne sont pas employés à la culture sur le bayon Boutbeaux, le bayou Paul et le bayou LaBatte, dans la paroisse Iberville, Louisiane.

Attendu que ces centaines de milliers d'acres de terre ne sont pas cultivés à cause des bois morts, des herbages énormes et d'autres obstacles qui en empêchent le drainage, ce qui prive les classes ouvrières blanches et de couleur, de la faculté de se procurer des gages se chiffrant par des milliers de dollars qu'ils toucheraient certainement si le territoire dont il s'agit était propre à la culture;

Résolu par la Chambre des Représentants de la Louisiane, avec le concours du Sénat, que nous prions respectueusement nos représentants et sénateurs au Congrès [illegible] de leur influence pour obtenir le vote d'un bill faisant une allocation suffisante pour déboiser, drainer et rendre propres à la culture ces [illegible] de ces meilleures terres à sucre, à riz et à coton de la Louisiane. La [illegible] devant être ainsi répartie:

Pour le bayou Boutbeaux, $50,000; pour le bayou Paul, $30,000; pour le bayou LaBatte, $40,000, les divers montants devant être approuvés par le trésor des Etats-Unis pour aider toute la superficie arable de la Louisiane, augmenter la quantité de sucre, de riz, de coton et d'autres denrées qu'elle produit. Ce crédit favoriserait les intérêts imposables de la Louisiane, et mettrait des centaines de milliers de dollars dans la poche des travailleurs, planteurs et marchands du sud de l'Etat.

Résolu que le Gouverneur de l'Etat est requis de signer ces résolutions et d'en transmettre copie à notre délégation au Congrès.

S. P. HENRY,
Speaker de la Chambre des Représentants.

JAMES JEFFRIES,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 12 juillet 1888.
FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme à l'original
JOS. GEBHLIS,
Assistant Secrétaire d'Etat.

No 132]
RÉSOLUTION CONCURRENTE.

Résolu par la Chambre des Représentants de la Louisiane, avec le concours du Sénat, que nos sénateurs et représentants au Congrès sont requis de faire tous leurs efforts pour faire insérer dans le bill des ports et rivières l'allocation de $2,500 pour [illegible] de la rivière [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] l'allocation de $[illegible] pour la rivière Calcasieu.

S. P. HENRY,
Speaker de la Chambre des Représentants.

JAMES JEFFRIES,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 12 juillet 1888.
FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme à l'original
JOS. GEBHLIS,
Assistant Secrétaire d'Etat.

No 133] LOI

Pour pourvoir aux moyens de contraindre de forcer les corporations de remplir certaines obligations, [illegible] et contractées vis-à-vis des corporations municipales, et pour pourvoir aux voies et moyens à employer dans ce but.

Section 1.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que dans tous les cas où une corporation a déjà pris l'obligation, ou prendra plus tard l'obligation, vis-à-vis d'une paroisse ou d'une corporation municipale de cet Etat, de paver, niveler, réparer et reconstruire une rue, un chemin, un pont, une levée, un canal ou un chemin de traverse, ou d'en prendre soin, et qu'il manque ou néglige de remplir cette obligation, il sera loisible à ladite paroisse ou corporation municipale ou à un fonctionnaire relevant de ladite corporation, ou à cinq contribuables quelconques, de forcer par un writ de mandamus la corporation ci-dessus de remplir les obligations de son contrat. Ce writ de mandamus sera retournable dans les cinq jours, et jugé de préférence à tout autre affaire, sans jury, pendant les vacances, aussi bien qu'à l'époque des sessions de la cour, et en cas d'appel sera jugé de préférence à la Cour d'Appel.

Sec. 2.—Il est de plus décrété, etc., Que dans le cas où une corporation manquera ou négligera d'obéir implicite ment à un jugement rendu contre elle, dans les cas prévus ci-dessus, dans les délais fixés [illegible] le tribunal par la cour selon le temps pendant lequel le travail peut raisonnablement se faire, il sera du devoir de la cour, sur une motion contradictoire et après preuves fournies dans la même affaire d'émettre un writ de distringas contre ladite compagnie, et d'ordonner au shérif de faire le travail requis et d'appliquer le revenu et la propriété de ladite compagnie au paiement des dépenses encourues pour l'exécution du jugement de la cour.

Sec. 3.—Il est de plus décrété, etc., Que toute loi et partie de loi contraire aux dispositions de la présente est et demeure rappelée.

S. P. HENRY,
Speaker de la Chambre des Représentants.

JAMES JEFFRIES,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 12 juillet 1888.
FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
JOS. GEBHLIS,
Assistant Secrétaire d'Etat.

No 134] LOI

Pour amender et décréter à nouveau l'article 3093 du Code Civile Révisé de la Louisiane.

Section 1.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que l'article 3093 du Code Civil de la Louisiane soit amendé et décrété à nouveau dans les termes suivants: La proposition de l'atermoiement n'est pas hypothéquée, pour le [illegible] de l'atermoiement, pour le [illegible] de la masse des dettes, à moins que [illegible] n'ait été accordé sous la condition expresse de l'hypothèque. Mais un créancier quelconque, qui n'a pas consenti à l'attermoiement, peut exiger que le débiteur fournisse un cautionnement pour que la propriété, laissée en sa possession ne soit pas aliénée, ou, si elle l'est, pour que l'argent provenant de la vente ou de l'hypothèque soit employé à acquitter au pro rata les dettes existant à l'époque de l'attermoiement. Si un débiteur quelconque ayant obtenu un attermoiement manque ou néglige de fournir, quand il en sera requis par la cour, le cautionnement ci-dessus stipulé, dans les dix jours qui suivront celui où la cour a émis l'ordre, ou manque ou néglige de payer ses créanciers respectifs, selon les conditions de l'attermoiement, tout créancier intéressé pourra procéder sommairement contre le débiteur en faisant une motion en cour ordonnant au dit débiteur de déduire les raisons pour lesquelles le jugement décrétant l'attermoiement ne serait pas déclaré nul et non avenu, et le débiteur d'une autre part ne ferait pas immédiatement une cession de ses propriétés à ses créanciers. La cour en confirmant la motion nommera un syndic provisoire et convoquera une réunion des créanciers qui sera tenue, conformément à la loi, pour l'élection d'un syndic et pour prendre telles autres mesures dont ils seront légalement saisis.

Sec. 3.—Il est de plus décrété, etc., Que toute loi ou partie de loi contraire aux dispositions de la présente est et demeure rappelée.

S. P. HENRY,
Speaker de la Chambre des Représentants.

JAMES JEFFRIES,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 12 juillet 1888.
FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
JOS. GEBHLIS,
Assistant Secrétaire d'Etat.

La troupe de l'Opéra.

M. Georges Ricque, qui n'est pas seulement l'agent mais ami de Mme et M. Maugé, prend double intérêt à l'entreprise de l'Opéra. Depuis plusieurs mois il travaille avec eux à la formation de la troupe nouvelle, et leurs efforts combinés ont déjà [illegible], nous assure-t-on, des résultats excellents. En relations d'affaires de longue date, avec Mme et M. Maugé, M. Ricque, directeur d'une des Agences les plus autorisées de Paris, tient en très haute considération ses clients, et il multiplie ses efforts afin de les aider à grouper un personnel digne d'être de premier ordre.

De cette considération, de cette sollicitude il vient de donner une preuve nouvelle. On s'en convaincra en lisant la lettre suivante que spontanément il a adressée au général Beban, président du Comité qui, à l'issue de la dernière saison théâtrale, s'est formé afin d'aider à l'abonnement de la campagne théâtrale de 1888-1889.

Nous empruntons les lignes suivantes à cette lettre qui nous a été remise beaucoup trop tard pour qu'elle fût publiée dans notre numéro de dimanche.

Paris, 25 juillet 1888.

Général,

Dans leurs récentes conversations au sujet des engagements de la nouvelle compagnie d'opéra pour la saison 1888-1889, Monsieur et Madame Maugé ont bien voulu m'entretenir du puissant intérêt que vous portez à l'art lyrique, et combien, à ce point de vue, peuvent vous être sympathiques les efforts que la Direction fait, chaque année, afin de développer son programme d'une façon satisfaisante pour le public louisianais.

Dans cet ordre d'idées je puis vous affirmer, général, que les pourparlers avec divers artistes, ayant une carrière brillante dans les [illegible] de France et de Belgique assureront à l'exploitation 1888-1889 une marche ascendante sur les années précédentes.

[illegible] reconnaissants du haut patronage qui leur est accordé par votre Comité, Mme et M. Maugé [illegible] [illegible] [illegible].

Ils sont donc [illegible] sollicitant à nouveau la confiance du Comité et le prient de recouvrer, en leur faveur, les pressantes [illegible] de sympathie et d'encouragement qu'il leur a déjà donnés.

J'ose espérer, monsieur le général, que vous [illegible] bien reconnaître leurs efforts et les [illegible] que l'entreprise a vers le développement de l'entreprise à laquelle M. et Mme Maugé ont sacrifié toutes leurs ressources et leur travail.

Veuillez agréer, Général,
Mes hommages respectueux,
G. RICQUE.

Nous ne saurions [illegible] cet éclatant témoignage en faveur de l'administration actuelle de notre scène française. Il prouve que, en dépit des difficultés des débuts, [illegible] largement les [illegible] dans le but de remplir l'engagement [illegible] celui de lui faire entendre le grand répertoire lyrique interprété par des premiers et de [illegible] sujets.

Le général Beban est, en effet, un appui précieux: il se place à la tête d'un comité composé d'hommes de goût et d'influence, d'hommes qui ont vivement à cœur toute entreprise pouvant jeter de l'éclat sur la Nouvelle-Orléans, il représente très [illegible] nous en sommes certains, à l'appel de Mme et M. Maugé et de leur agent parisien. Lorsque le moment de l'action sera venu, le Comité et lui serviront cordialement et fructueusement les intérêts de notre Opéra et ils auront en cela la coopération de la presse et de tous ceux qui ont [illegible] souci de l'art.

West End.

La furieuse bourrasque de dimanche a tout maltraité certains points du West End, mais ce sont là dégâts que répare promptement une compagnie active, entreprenante, comme celle dont le colonel Walker est président.

Nous n'avons reçu aucune communication relative aux concerts du West End et au début, forcément ajourné, de Mlle Alice Raymond. Peut-être nous arrivera-t-elle avant la publication de ce numéro. Dans tous les cas l'interruption sera courte; nous ne serions pas surpris qu'aujourd'hui même eut lieu la reprise de ces soirées musicales auxquelles le public a pris goût depuis longtemps.

NOTA.—Malgré le mauvais temps Mlle Alice Raymond a fait ses débuts hier soir et a obtenu un grand succès. Elle a joué une Polka de J. Levy, une ballade, *Dors*, la valse populaire de Buccalossi la *Gitana*, et deux romance. Grand concert ce soir.

Malgré le mauvais temps qui ne veut pas nous lâcher, écrit le *Rappel*, on se prépare un peu partout à partir pour la campagne. Du moins on en parle, on bâtit des projets, on fait des emplettes. Ah! la mer, les bois! Et pourtant que de Parisiens—et non des moins empressés à filer—feraient volontiers, en bouclant leurs malles, cette réponse que Charles Dickens fit autrefois en partant pour l'Amérique:

—Mais enfin, lui demandait-on, pourquoi y allez-vous?

—Pour me ménager, répondit-il, l'indicible plaisir d'en revenir.

ROYAL

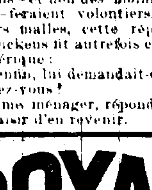

BAKING
POWDER
Absolument pur.

L'effet de cette POUDRE est infaillible. C'est une merveille de pureté, de force et d'innocuité. Son emploi est bien plus économique que celui des poudres ordinaires, et elle échappe elle-même à toute comparaison avec la multitude des autres préparations communes, sans valeur, incomplètes sous le rapport du poids, chargées d'alun et de phosphates.

Vendues seulement en cans. ROYAL BAKING POWDER CO., 106 Wall Street, New York.
En gros par SMITH BROS & CO, SCHMIDT & ZIEGLER.
Sept. 27—1an—mar.jeu.sam.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Température du 20 août 1888.
Thermomètre de E. & L. CLAUDEL, Opticiens No 142 rue du Canal. Entre Carondelet et Baronne.

	Fahrenheit	Centigrade
7 heures du matin	72	22
Midi	80	26
3 P. M.	80	26
6 P. M.	78	25

MARIAGES, NAISSANCES ET DECES

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Naissances.

Mme Joseph Schroeder, un garçon.

Décès.

Gaspard Anthemant, 77 ans, 27 rue Annette.
Jos Kollman, 11 mois, coin Quatrième et Cambrone.
Augustus Jackson, 20 mois, coin Ste-Marie et Sixième.
Philip Scott, 4 ans, Camp Parapet.
*Thérèsa Johnson, 3 ans, 172 rue Union.
Louis Morel, 39 ans, 407 rue Bagatelle.
*James W. Howard, 3 ans, 121 1/2 rue Alix, Alger.
Andreas Hoffmann, 63 ans, 16 rue Broad côté nord.
Maria Massa, 1 an, 189 rue Dauphine.
*Annie Sadler, 5 ans, rue Upperline près Jersey.

*Diphthérie.

Absence de dépêches. — Les journaux d'hier matin et d'hier soir n'avaient pas une ligne de dépêches. C'est la première fois, croyons-nous, depuis que nous sommes en communication télégraphique avec le reste du monde, que pareil fait s'est produit. Le terrible orage qui a éclaté sur notre ville et dans toute la région environnante a abattu tous les fils télégraphiques. Ils seront vite relevés et nous ne seront pas longtemps privés de dépêches.

L'OURAGAN.

Les dégât en ville et sur les bords du lac—West End, le Fort Espagnol, le lac, le fleuve, les canaux—Une personne tuée et une grièvement blessée.—Notes générales.

La tempête de vent et de pluie qui avait commencé, vendredi soir, a atteint son maximum d'intensité dans la soirée de dimanche et la nuit de dimanche à lundi.

Le vent avait atteint une vélocité de 48 milles à l'heure, qui est même arrivée par moments à 60 milles. La majeure partie des habitants a passé la nuit dans la plus grande anxiété, écoutant les sifflements du vent qui se mêlaient au bruit d'une pluie battante qui, de 6 heures du soir, dimanche, a duré jusqu'à lundi matin à 6 heures. L'absence complète de lumière dans toute la ville rendait encore plus effrayant encore cet ouragan dont l'intensité semblait augmenter à chaque heure, car les compagnies d'éclairage avaient jugé prudent d'interrompre leurs courants, une grande quantité de leurs fils ayant été rompus et beaucoup de poteaux renversés.

La pluie est tombée avec une telle violence que, poussée sous les ardoises des toits, soulevés par le vent, elle a pénétré dans un grand nombre de maisons.

Hier matin, au petit jour, la ville était complètement submergée, mais le niveau de l'eau s'était élevé à une hauteur peu ordinaire et elle a pénétré dans presque toutes les cours. Dans certains quartiers, sa profondeur a atteint jusqu'à deux pieds et plus.

Sur toutes les portes, les habitants prisonniers regardaient en costume du matin le résultat de l'épouvantable temps de la nuit; puis bientôt les rues désertes s'animaient d'une vie peu ordinaire. Partout des enfants, saisissant cette occasion de se divertir, se promenaient en radeau sur les ponts des rues qui flottaient pêle-mêle avec des caisses, des barriques et mille autres objets emportés par un courant très violent. De tous côtés aussi, à mesure qu'approchait l'heure de se rendre au travail quotidien, on voyait, sillonnant ces rues transformées en canaux, tous les employés armés de longues perches ou de leurs parapluies, sondant l'eau et avançant avec précaution, ayant pour la plupart leurs pantalons relevés au-dessus du genou et emportant à la main leurs chaussures.

Les chars s'emplissaient rapidement de tout ce monde qui profitait du trajet pour s'éponger, se chausser, donner, en un mot, à leur toilette un aspect présentable. En moins de trois heures l'eau s'était en grande partie retirée et vers 9 ou 10 heures les quartiers éloignés étaient encore seuls submergés. Toutefois, le vent persistait encore à souffler, mais sa vélocité avait considérablement diminué et la pluie tombait avec des intermittences de plus en plus longues; si bien qu'à 1 heure de l'après-midi le temps semblait vouloir s'éclaircir complètement. Cependant la fin de la journée a été entrecoupé d'averses et, vers le soir, le vent qui s'était apaisé, s'est levé de nouveau, soufflant encore avec une certaine violence.

Les dégâts causés par cette tempête, la plus violente que l'on ait vue depuis vingt ans, ont été assez nombreux, mais relativement peu considérables.

Samedi soir, les eaux du Golfe, qui venaient se briser en lames furieuses contre le rivage, ont détruit une partie du remblai du Louisville Nashville R. R. sur une longueur de 16 pieds entre les stations Michaud et Chef Menteur. L'eau s'écoulait sur une profondeur d'un pied.

A 10 heures, le vent devenant moins impétueux, l'eau s'est retirée et a permis de réparer les dégâts. Cependant, le vent s'était élevé de nouveau, M. A. J. Jacobs, surintendant au Louisville Nashville qui avait surveillé les travaux, a été rappelé de nouveau, dimanche matin, à 8 heures sur la ligne où la crevasse de la veille s'était rouverte et s'élargissait rapidement.

A 10 heures du matin, elle avait atteint vingt pieds sur quatre de profondeur et les matériaux apportés sur les lieux pour la réparer avaient été emportés. Les deux trains d'excursion venant de la Nlle Orléans ont été renvoyés en ville et le train express qui arrive ici à 7 heures 15 du matin, s'est arrêté à la Baie St. Louis. M. Jacobs pensait pouvoir entreprendre dans la soirée les travaux de réparation et il estimait que ceux-ci devant prendre trois ou quatre heures au plus, on pourrait livrer de nouveau, le soir même, la ligne à la circulation.

Mais, loin de s'apaiser pour lui permettre de réaliser ce projet, le vent a redoublé d'intensité et la tempête semblait entrer dans une autre phase. Des 7 heures du soir, l'eau avait miné la voie en plusieurs endroits. Peu après, on annonçait la formation d'une autre crevasse au-delà de la station de Lookout, et une autre à 20 milles de la première. On estime que ces crevasses ont causé la submersion de la ligne sur une longueur de 8 ou 10 milles.

En outre, tous les fils télégraphiques ont été abattus. Les excursionnistes qui partaient par les deux trains du matin étaient environ 1300 à qui la compagnie a remboursé le prix de leurs billets. Les voyageurs ont été transportés, hier matin par eau, jusqu'à la Baie St-Louis par Milneburg afin que la communication ne soit pas interrompue.

Ce petit voyage ne laissait pas toutefois que de les inquiéter, étant donnée l'agitation du lac dont les eaux étaient refoulées sur la côte de Mandeville qui a été beaucoup plus éprouvée que toutes les autres stations du lac à cause de sa situation toutefois les dommages matériels ont été peu nombreux. Le steamer *Camelia* parti en pleine tempête abordé heureusement à Milneburg après une traversée très mouvementée.

Les plus grandes précautions ont dû être prises pour transborder les passagers car l'on craignait que le vent ne les enlevât de la passerelle dans le lac. La jetée elle-même aboutissant à l'embarcadère n'offrait aucune sécurité et il était fort imprudent de s'y aventurer. Non-seulement le vent y donnait dans toute son intensité mais les vagues étaient soulevées jusqu'au-dessus des rails à travers le bâtis.

Au Fort Espagnol, les jardins ont été submergés et ravagés, mais à part quelques clôtures abattues et quelques autres dommages sans importance, il n'y a pas eu de dégâts matériels. Les trains ont dû interrompre leur circulation, et hier matin, le train de 6 heures 30 est arrivé à 7 heures 30 seulement, ayant dû ralentir sa marche à cause de la submersion de la voie. Il est reparti avec un seul wagon.

Grand émoi au West End, parmi les propriétaires des hôtels et des maisons de bains, qui craignaient pour en avoir déjà eu maint exemple, que leurs établissements ne fussent enlevés. La tempête s'y est, en effet, fait sentir dans toute sa violence, mais heureusement le vent soufflait vers le rivage opposé, circonstance sans laquelle les digues des canaux de navigation eussent infailliblement été rompues par la pression de l'eau du lac que le vent y eut refoulé, comme à l'automne dernier. Les propriétaires des établissements de bains ont eu beaucoup de mal à consolider les galeries et empêcher leurs boiseries d'être emportées par le vent ou les vagues.

Beaucoup de personnes se sont rendues dans la matinée de dimanche à cette station pour y contempler la tempête qui offrait en effet un imposant spectacle dont la vue ne faisait point regretter le dérangement.

Tandis que le chemin coquillé du Fort Espagnol n'a été que partiellement submergé, celui de West End est complètement sous l'eau depuis la station jusqu'au Half Way House, l'eau des canaux ayant monté au point de déborder, malgré le vent contraire.

En dépit des craintes que l'on avait au sujet du peu de résistance des digues, celles-ci ont assez bien tenu contre la pression des hautes eaux.

Le long du Nouveau Bassin, quelques crevasses sans importance se sont déclarées, mais elles ont été promptement fermées.

Les digues du Vieux Bassin n'ont cédé qu'hier à 2 heures de l'après-midi sur une longueur de 30 pieds et 1 pied de profondeur, entre les rues Tonti et Miro. Des mesures ont été prises immédiatement pour clore cette crevasse.

Le commissaire Lèche, accompagné par le surintendant Pierce, a passé la journée de dimanche et la nuit à inspecter les machines à drainer et à surveiller les levées. Il a surveillé pendant une partie de la nuit une équipe d'ouvriers qui ont fini hier matin seulement de clore une crevasse au Nouveau Bassin, et de renforcer les places faibles.

La digue a été élevée de 25 pouces sur une longueur de près de 1000 pieds, et l'on n'a plus rien à craindre de ce côté, à moins que la pluie ne continue et que le vent persiste.

Les machines à drainer sont généralement impropres à rendre les services qu'on en attend. Celle de la rue Bienville, particulièrement ne peut plus fonctionner à cause du niveau trop élevé de l'eau. Dans les quartiers reculés, les animaux sont obligés de se réfugier à la nage sur des endroits élevés et les habitants ne circulent dans les rues qu'en bateau.

Dans certaines maisons l'eau entre au rez-de-chaussée et sur l'Avenue St-Charles, de l'Avenue Napoléon à Carrollton, elle atteint 3 et 4 pieds de profondeur.

Sur le fleuve les pertes ont été assez considérables; nous donnons plus loin du détail des dégâts et accidents. En ville les dommages ont été très importants. On ne peut encore en évaluer le montant, mais il sera certainement plus élevé que l'on ne pense. Des centaines de clôtures et d'arbres ont été enlevés, les rues ont encombrées de débris de toutes sortes. Il est tombé une véritable pluie d'enseignes, d'ardoises, de briques, etc; les cochers de fiacres ont dû remiser leurs véhicules qui étaient enlevés par le vent et abriter leurs chevaux contre la pluie.

Les passants attardés étaient peu nombreux comme bien l'on pense, mais ceux qui se sont risqués dans les rues par un aussi affreux temps ont dû demander asile un peu partout, n'osant plus retourner chez eux de crainte d'être assommés par les projectiles qui de tous côtés tombaient dru comme grêle.

A ce danger s'ajoutait la presqu'impossibilité d'avancer contre le vent et sous une pluie qui tombait en véritables cascades et de reconnaître son chemin dans l'épaisse couche d'eau qui n'a pas tardé à couvrir les rues.

La maison Pierce & fils estime ses pertes à $3,000, la maison Schwartz à $1000, MM. Kreeger & Kuhn perdent chacun $500. Chez Syme les dégâts sont plus considérables et chez Lee ils ne le sont pas moins; l'eau a pénétré dans le magasin où tous les cartons à chapeaux ont flotté pêle-mêle. Chez Lyons, encoignure Gravier et Camp, la pluie pénétrants à travers les fissures des fenêtres a endommagé pour $2000 les drogues emmagasinés aux étages supérieurs. Les compagnies d'éclairage électrique ont eu fort à faire avec leurs fils qui se trouvaient constamment en contact par l'effet du vent et dégageaient des gerbes de toute beauté.

Les chars des diverses lignes ont eu la plus grande peine à se frayer un chemin sur leurs voies encombrées par une multitude d'arbres, et de branches, de poutres et embarras de toute sorte semés sur les voies. Les stations de chars ont été promptement submergées à cause de leurs situation dans les quartiers éloignés et dans les écuries les mules avaient de l'eau jusqu'au genou. Certaines lignes ont interrompu la circulation de leurs chars, des 4 heures, d'autres se sont abstenues de laisser sortir leurs chars de nuit, ce qui en somme n'a pas eu grand grand inconvénient car les voyageurs n'eussent pas été nombreux à cette heure.

Rue St Thomas No 187, une maisonnette en bois, habitée par l'agent Johnson, couleur, et sa famille, a été renversée par le vent et une fillette de 13 ans a été tuée par la chute du mur; sa mère a été très dangereusement blessée.

Dans la cour du Burnside Mansion, encoignure Washington et Camp, plusieurs des chênes qui en faisaient l'ornement ont été déracinés.

La toiture en zinc du Girls' High School a été tordue comme une feuille de papier et enlevée.

La toiture des Nos 104 et 106 de la rue Carondelet a été en partie enlevée. Dommages $150.

Hier matin, à 11 heures, le wagon de police du 5me precinct, qui revenait de la Maison du Bon Pasteur et transportait plusieurs personnes, s'est renversé au détour des rues Canal et Claiborne, où le pont avait été enlevé. Les agents ont été plongés dans l'eau et, dans sa chute, l'officier Fretaga reçu des contusions qui ont nécessité son transport chez lui où il a reçu les soins d'un médecin.

L'enseigne du magasin de nouveautés de Kern, encoignure Canal et Dauphine, a été enlevée par le vent.

Une grande partie de la vitrine en zinc du marché aux fruits et de celui aux légumes a été enlevée.

A 11 heures du soir, la vitrine de l'épicerie de M. Sénac, encoignure Conti et Bourgogne, a été ouverte par le vent.

L'enseigne de MM. Keiffer frères, fabricants de chaussures rue du Canal No 27 a été enlevée et les deux clôtures qui séparent leur balcon des balcons contigus ont été renversées.

La toiture en zinc du No 74 de la rue du Canal habité par M. A. Baldwin & Cie, quincaillier a été enlevée et en portée l'espace l'espace d'un demi pied pardessus les autres toits, jusque dans la rue du Camp. Dommages au stock et à l'immeuble $1,000.

La toiture de l'habitation de M. Jos. Walker rue Second près St. Charles a été fort endommagé.

Une galerie placée sur la façade de l'habitation de M. P. J. Hussey rue St. Joseph No. 239 a été démolie.

Tous les jardins publics sont jonchés d'arbres et de branches. Dans le square Lafayette, on a ramassé plus de 300 moineaux morts. Partout ce ne sont que clôtures renversées et les fils électriques jonchent le sol, principalement sur l'avenue St-Charles.

Le jardin du Colisée a été inondé par le débordement de l'égout collecteur de la rue du Camp.

La tempête a sévi aussi à Gretna, mais avec beaucoup moins de violence que de ce côté ci du fleuve. Les dommages consistent principalement en cheminées démolies, clôtures renversées et arbres déracinés. Les jardins ont aussi passablement souffert.

A l'Asile du Bon Pasteur, une cheminée a été emportée, entraînant avec elle une partie du toit. La pluie est tombée à torrents par cette ouverture et a inondé l'immeuble tout entier, endommageant le mobilier. On a immédiatement envoyé des agents avec le wagon de police pour porter secours aux sœurs, qui étaient fort en peine. Le toit a été convert avec des bâches.

C'est en revenant de la maison du Bon Pasteur, que le Patrol Wagon a versé au coin des rues Canal et Claiborne, avec le résultat déjà mentionné.

Un échafaudage construit au coin des rues Prytanée et Washington pour creuser le puits artésien du nouveau bassin de natation qui doit être bâti à cette encoignure, a été démoli et projeté contre une maison voisine qui a été endommagée.

Rue de l'Esplanade, du quai à la rue des Remparts, une dizaine d'arbres ont été déracinés. On en compte aussi plusieurs des plus beaux de la rue du Canal, du quai à la rue Claiborne. Cette avenue est, elle aussi, jonchée de débris.

Deux poteaux seulement de la compagnie de téléphone ont été renversés; l'un au pied de la rue St-Anne, l'autre encoignure Philippe et Constance.

Avenue St-Charles, plusieurs poteaux électriques se sont brisés au sommet et la partie supérieure est restée suspendue par les fils, menaçant de tomber à chaque instant sur les chars ou les passants.

Les dégâts, à mesure qu'on les découvre, sont immédiatement portés à la connaissance de la compagnie qui fait faire sans délai les réparations nécessaires.

Les fils télégraphiques de la police ont été brisés en maints endroits, ce qui rend les communications lentes ou difficiles et quelquefois même impossibles.

Rue Jackson près St. Charles, un grand arbre est tombé en enlevant avec lui une partie du trottoir.

Rue Euterpe entre St Charles et Prytanée un gros arbre planté dans une cour est tombé en brisant une grille en fonte devant la maison.

Une partie de l'église de la rue Félicité entre Magasins et Constance a été enlevée.

Les murailles d'une foule de maisons ont été abîmées par la pluie qui a filtré à travers les moindres fissures et y a laissé de grosses taches.

Sur le fleuve, le steamboat Ed. Richardson, amarré à Alger, a fait céder une partie du quai et entraîné avec lui à la dérive un chaland chargé de grains et deux chargés de graine de coton. Tous ces bateaux poussés par le vent ont traversé le fleuve et sont venus donner contre la rive gauche du fleuve entre les rues Espagne et Mandeville, démolissant par leur choc, le quai, sur une longueur de 20 pieds. Les deux chalands chargés de graine de coton ont sombré l'autre est fort endommagé.

Les cheminées du "Richardson" ont été enlevées et sont tombées sur le chaland chargé de grain, dont la toiture a été défoncée.

Le "Richardson" a subi lui-même de graves avaries.

Le steamboat "W. G. Little", amarré à Alger, a sombré hier matin à 5 heures et a disparu complètement sous l'eau. Perte $18,000.

Cinquante bateaux de charbon ont sombré au Willow Grove et tous les remorqueurs du port ont été maintenus en alerte pendant la nuit entière pour porter secours aux bateaux. Ils ont mêlé toute la nuit leurs sifflements aux hurlements de la tempête.

On a offert aux hommes qui voulaient s'occuper du sauvetage des bateaux jusqu'à $5 par heure, mais tous les efforts sont pour ainsi dire restés infructueux, les vagues étant trop lourdes pour permettre de manœuvrer les remorqueurs comme il eut été utile pour réussir.

Le steamship Actor, qui avait rompu ses amarres, a été secouru par le remorqueur Wilmot, qui l'a ramené au pied de l'avenue Louisiana.

Au pied de la rue St-Joseph, 30 bateaux de charbon et 4 de coke ont sombré.—Pertes, $100,000.

Le steamer français Obock a rompu ses amarres et a heurté un bateau plat de la rue Toledano qui a été endommagé. Il a aussi brisé le tuyau de prise d'eau de la Crescent City R. R. Co., qui s'avance dans le fleuve au-dessous de la surface de l'eau.

Le ponton du ferry de Morgan au pied de la rue Ste Anne, a sombré hier matin à 7 heures.

Le quai de la rue St Louis a été considérablement endommagé.

Le capitaine du steamboat Mabel Comeaux a annoncé à son arrivée que le riz et la canne ont été couchés dans les champs. Le bateau a essuyé un gros temps, mais n'a pas subi d'avaries.

L'équipage du steamer Neptune annonce ses craintes de la submersion des terres basses de la côte par les eaux du Golfe.

Le schooner Honest Man, amarré au pied de la rue Quartier, a quitté son quai et s'est heurté contre le quai de la rue de l'Hôpital. Il a été endommagé pour $250.

Le bateau à immondices de la rue Quartier a été poussé violemment par le vent contre le quai et a été légèrement endommagé.

Une barge appartenant à la Southern Pacific Co. a sombré au pied de la rue Champs-Elysées.

Un chaland appartenant à Lambert & Cie a sombré au pied de la rue Mandeville.

Les bateaux-ferry ont cessé leurs voyages dans la journée.

Les fils télégraphiques entre la Quarantaine et les Passes sont rompus.

Aucun bateau n'est entré hier dans le port.

Hier matin, à 1 heure, on s'est aperçu que l'élévateur Geo Gilchrist, sombrait. On s'est mis aussitôt aux pompes et les remorqueurs sont venus à son secours.

Le bateau à immondices de la rue de l'Hôpital a rompu ses amarres mais n'a pas subi d'avaries.

La barrière de la gare du Louisville-Nashville, au pied de la rue du Canal, a été renversée.

Le vent a renversé les clôtures de la station du port et arraché la majeure partie de la toiture en zinc de la gare du Louisville-Nashville et de celle des hangars au sucre.

La toiture en zinc du No 242 de la rue du Canal, occupé par H. Levillier, a été arrachée et remplacée provisoirement par des bâches.

L'enseigne de Marx frères, marchands de confections, rue du Canal a été arrachée ainsi que celle de la pharmacie située au coin des rues Basin et Canal.

La clôture en planches de l'ancienne presse située au coin des rues Robertson et Canal a été renversée sur une longueur de 50 pieds.

Il est tombé de dimanche soir à 7 heures à hier matin à la même heure 7 [illegible] 51. La moyenne de la pluie tombée pendant le mois d'août excédera de beaucoup celle des [illegible] dernières années.

La tempête a commencé vendredi soir.

Les dommages seront considérables dans la contrée.

On pense que la circulation sera rétablie aujourd'hui sur la ligne du Louisville Nashville.

La crevasse du vieux bassin, entre les rues Tonti et Miro a été très promptement fermée, mais l'eau du bassin est à peu près au niveau de la crête des digues et le danger n'a pas disparu.

Le poste de police du 6me precinct est inondé et les instruments de télégraphie ont été endommagés par l'eau. Les chars de la ligne Jackson ne marchent pas à cause des nombreux arbres tombés sur la voie.

Rue Claiborne, à l'intersection de la rue Bienville, une mule de la Southern Brewing Co est tombée dans l'égout collecteur de la rue Claiborne à travers un trou du pont, dont plusieurs planches avaient été enlevées.

Hier soir, à 6 h. 30, un bateau à charbon a dérivé jusqu'au pied de la rue Clouet.

Un bateau à charbon vide a été aussi amené à 4 h. 50 entre les rues Clouet et Louisa.

Quatre poneys du Texas appartenant à M. Wm Weiman, se sont noyés dans un canal du 5me district.

Hier matin, à 5 heures, J. R. Lockett, second commis à bord du steamboat "Warren" est tombé du pont supérieur sur le pont inférieur et s'est cassé la colonne vertébrale.

Le bateau étant à ce moment près de Bâton Rouge, le corps a été ramené en ville par le chemin de fer de la Vallée du Mississippi. Le bateau a été considérablement endommagé. Des troncs d'arbres flottants ont fait sombrer le steamboat *Barataria* appartenant à MM. Schwartz & Cie. En même temps un bateau plat appartenant à M. John Walker a disparu sous l'eau—perte $50. L'accident a eu lieu au pied de la rue Poucher.

La clôture de l'habitation de M. McCloskey encoignure St-Claude et Port a été renversée.

Clôture de M. E. Schwaz, 134 rue Washington, enlevée.

Clôture de M. Donelson, encoignure Urquhart et Washington, enlevée.

Un arbre a été déraciné au coin des rues St Claude et Washington.

Une clôture enlevée chez Mme O'Connor, rue Royale, No 494. Chez Mme J. Carters, encoignure Espagne et Royale, une cheminée a été enlevée.

Chez M. B. Wain, même encoignure, une cheminée et une clôture.

Chez M. Sambola, même encoignure, une clôture.

Chez M. Williams, 37 rue Mandeville, une clôture.

M. Gohn, Mandeville et Victoire, une clôture.

Encoignure Villeré et Annonciation, un gros arbre.

Mme Mary, encoignure Villeré et Marigny, une clôture.

Un gros arbre, Encoignure Marigny et Urquhart.

P. Lafaye, Champs Elysées et Marais, une clôture.

Toney Alcato, Villeré et Espagne, une clôture.

M. John ? même encoignure, une clôture.

M. Jupés, même encoignure, une clôture.

Mme Lewis, 186 rue Espagne, une clôture.

Mme Vintz, encoignure Marigny et Bourgoogne, une clôture.

Edw J. Gay, encoignure Marigny et Decatur, une clôture.

P. Panddily, Victoire près Marigny, une clôture.

A Mandeville, nombre de clôtures enlevés, d'arbres déracinés et de bateaux démolis. Dommages estimés à $500.

Troisième Eglise Presbytérienne, rue Royale, endommagée pour $50.

O'Neil, encoignure Royale et Champs-Elysées, une clôture.

M. U. Laroussini, Esplanade, entre Claiborne et Robertson, cheminée tombée à travers le toit, endommageant mobilier et immeuble pour $2000.

M. Jumenville, Roman et Esplanade, une cheminée.

M. Sbisa, Roman et Esplanade, hangar et clôture.

Mme M. Picard, Claiborne et Esplanade, clôture.

Mme M. Carrigan, rue Enghein No 135, clôture.

Pont emporté, coin Enghein et St-Claude.

Cap. Coops, St Claude, No 578, clôture.

J. W. Roobe, Marigny et Derbigny, clôture.

Mme Meyers, Claiborne et Français, clôture.

Mme Bolger, Claiborne et Marigny, clôture.

Cinq arbres, coin Claiborne et Champs-Elysées.

Mme L. Roy, Derbigny et Mandeville, clôture.

Onze poteaux électriques enlevés dans le 5me precinct.

La partie sud-est de l'Ocean Saw Mill a été endommagée pour $500.

New Orleans Coffin and Furniture Company, toiture endommagée pour $200.

Steamboat Gov. Newton, au pied de l'avenue Henry Clay, endommagé pour $500.

Cinq autres bateaux de charbon appartenant à la Pittsburg Coal Company ont sombré. Dommages $15,000.

Cheminée du steamboat Fanchon, pied de la rue Bienville, endommagée pour $150.

Relief Elevator, pied de la rue Terpsichore, sombré, pertes $6000.

Immeuble de la Brasserie Lafayette, $800 de dommages.

Toiture du No 241 de la rue du Canal.

No. 245 Remparts, corniche enlevée.

Encoignure Bienville et Tremé, cheminée.

Encoignure Conti et Tremé, un pont.

Marché Tremé, toiture en zinc partiellement arrachée.

Au West End, 9 arbres arrachés sur le revêtement, volets arrachés à l'établissement de M. Leclerc; une cabine habitée par Mme Smith et située le long du nouveau canal, a été renversée. Dommages, $300.

Galerie du Southern Yacht Club endommagée pour $250.

Ecurie de M. Choderley, encoignure Napoléon et Banks, renversée.

Une partie de l'immeuble habité par M. Bergaminy, encoignure Canal et St-Patrick, enlevée.

Metairie Ridge, en face le Cimetière St-Patrick, cinq arbres déracinés.

Partie du Cimetière St-Patrick No 2 enlevée.

Les chars du Bayou Bridge ne marchent pas, les voies étant sous l'eau.

Partie de la clôture du Crescent City Park arrachée.

Grande tribune du Sportsmens Park renversée. Dommages $200.

Jean Marie Artigue, Carrollton, clôture, dommages $75.

Peter Kiernan, encoignure Canal et Napoléon, dommages semblables.

Epicerie Lacombrègne, encoignure Canal et Anthony, partie du toit et ardoises enlevé. Dommages $100.

La plupart des poteaux électriques le long du Nouveau Bassin sont arrachés.

Etal de Vic Monnier au Marché Français, endommagé pour $50 par la chute d'un poteau en fer.

Le poteau téléphonique attenant aux bâtiments du Marché Français est tellement penché qu'il menace de tomber d'un moment à l'autre.

Rue Décatur, de Ste-Anne à St-Pierre, deux poteaux dont un qui est resté suspendu par les fils.

Peter Berger, Metairie Ridge, jardin et barrières. Dommages $50.

J. Métayé, jardin, $10.

O. Puiségur, Metairie Ridge, immeubles et clôtures; dommages $75.

F. Picheloup, dommages $15.

H. Caburas, Esplanade et Bayou Bridge, clôture, $10.

J. B. Cefalu, station des chars de la rue Esplanade, clôtures; dommages $30.

Station des chars Esplanade, gros pacanier déraciné; endommagé dans sa chute pour $30 le toit des écuries.

H. Gronmeyer, Bayou St-Jean et Grande Route, clôture.

Jardin Magnolia, arbres et barrières.

Résidence de M. Larroque, près du Jardin Magnolia, dommages $100.

Clôture des Fair Grounds, du côté de la rue Sauvage, dommages $100.

E. Bertonnier, rue Sauvage, clôture. Dommages $25.

Bateau "Laura" sombré dans 25 pieds d'eau au pied de la rue Patterson. Perte $5000.

Etable de James Blaine, encoignure Verret et Lapeyrouse, tué dans sa chute trois vaches et une mule.

Façade de l'immeuble en briques, encoignure Remparts et Presse, appartenant à la N. E. R. R. Co., emportée.

Clôture de l'Atlantic Press, démolie.

La plupart des clôtures des jardins situés entre les rues Pologue et Désiry et le quai et les bois ont été renversées.

La remise de A. C. Metrand, encoignure Hancock et North Peters, endommagée pour $150.

Vieil immeuble en bois, rue Flood, près Chartres, démoli; un vieux nègre qui se trouvait dedans a échappé comme par miracle.

La construction qui surmonte le four de M. Delavigne a été endommagée pour une forte somme.

Comme on le voit par cette longue liste, les dégâts ont été très considérables; mais on ne peut jusqu'à présent les évaluer qu'approximativement.

A 1 heure du matin, le temps est pluvieux, mais calme, et la ville est dans la plus complète obscurité.

Fratricide.—Dimanche, à 2 heures 30 de l'après-midi, Sam Gibson, un nègre de 17 ans, qui habitait avec ses parents, rue Julie, s'était rendu chez son frère, Alexander Gibson, âgé de 20 ans et marié, qui habite rue Basin No 188. Là il rencontra un nommé Hudson qui causait avec son frère.

Tous trois se mirent à jouer et Alexander les invita à dîner. Sa femme prépara le repas, et lorsqu'elle l'eut terminé vint prévenir son mari. Celui-ci se leva et ses compagnons l'imitèrent. Mais avant de se mettre à table, il prit un revolver qui était à sa portée et, le levant dans la direction de Hudson, il s'écria: "Voilà un a[illegible] joujou qui ne bien son homme." Hudson le pria de ne pas pointer l'arme dans sa direction, car elle pourrait partir et le tuer.

Il baissa alors son revolver en le faisant jouer par le releva. mais en faisant ce mouvement il déchargea une des chambres. Son frère porta aussitôt la main à sa poitrine. Il comprit qu'il l'avait blessé et s'enfuit en disant à sa femme ce qui venait de lui arriver. Gibson, frappé au cœur, est mort presqu'instantanément. Son frère a disparu, et Hudson qui était parti en emportant le revolver a été arrêté.

Loi du Dimanche.—Les poursuites contre les propriétaires de buvettes, qui ont violé la loi du dimanche, ont été remises à jeudi, à cause de l'absence de l'avocat général.

L'avocat des défendeurs M. Adams, a présenté une exception au droit de juridiction de la cour, parce qu'il prétend que c'est une affaire criminelle.

Corps repêché.—On a retrouvé hier matin, au pied de la rue Antoine, le corps de Anton Grof Sr, un Allemand âgé de 64 ans, qui était noyé il y a trois mois dans le fleuve, à quelques mètres de l'endroit où il a été retrouvé. Nous n'insistons pas sur l'état du corps après un séjour de trois mois dans l'eau.

L'EAU DE LA SOURCE DE LA PENSION GONTHIER, A COVINGTON, LNE.—M. Léon Bolandard, chimiste français, ancien élève de l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures de Paris, a fait, en 1885, une analyse de l'eau de la source de M. F. GONTHIER, à Covington, paroisse St. Tammany, Louisiane. Nous croyons utile de reproduire son rapport:

Je certifie avoir analysé l'eau citée ci-dessus et avoir trouvé que les corps étrangers qui entrent dans sa composition sont les suivants:

1. Acide carbonique libre.
2. Bicarbonate de chaux.
3. Sulfate de chaux (traces).
4. Chlorure de sodium.
5. Protoxyde de fer.
6. Acide crénique.
7. Magnésie (faibles traces).

L'élément le plus important, en poids, parmi ces différents corps, est le chlorure de sodium: 263 mmgs. par gallon. (263 milligrammes).

L'oxide ferreux est combiné à l'acide crénique, mais cette composition paraît assez instable, car une simple exposition de l'eau à l'air libre donne, au bout de peu de temps, un dépôt d'oxide de fer.

Je crois, d'après la composition ci-dessus énoncée, que cette eau est recommandable à plusieurs points de vue différents:

1. L'acide carbonique, contenu à l'état libre, la rend digestive;
2. Les 263 milligrammes de chlorure de sodium, contenus par gallon, en font un laxatif faible;
3. L'acide crénique facilite les sécrétions urinaires.

M. Bolandard a travaillé, pendant dix mois, en qualité de sous-chimiste, au plus grand "Blast Furnace" (haut fourneau) des Etats-Unis—celui des MM. Cornege Brothers & Co., à Braddock, Alleghany County, près Pittsburgh, Pennsylvanie. A son départ de l'établissement, la maison lui a donné ce certificat:

"27 août 1884.

"Par suite du mauvais état des affaires et, conséquemment, de la diminution nécessaire du nombre des employés, nous avons, à notre grand regret, été forcés de nous dispenser des services de M. Léon Bolandard, attaché au "Blast Furnace" comme sous chimiste. Nous l'avons trouvé capable et digne de confiance."

M. Bolandard était recommandé par M. Joseph Albrecht, ci-devant chimiste à la Monnaie de la Nlle Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Eugène Fouken vs. ses créanciers—No 20,939—Division B—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Eugène Fouken soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Michel V. Déjan, notaire, à son bureau No 20 rue Carondelet, en cette ville, le MERCREDI, 22ème jour d'août 1888, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, pour nommer un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient être présentées devant eux, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues; et que Anatole A. Ker, avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire et notifier de ses procédures.

Nouvelle-Orléans, 16 juillet 1888.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN Député greffier.
20 juil—30 au 22 août

DEPECHES TÉLÉGRAPHIQUES

TRANSMISES A L'ABEILLE

[On sait que l'ouragan de la nuit de dimanche à lundi a brisé presque tous les fils télégraphiques. A l'heure où nous mettons sous presse, nous n'avons reçu que les dépêches qui suivent.—NOTE DU TRADUCTEUR.

Le général Harrison.

Toledo, 20 août—Le général Harrison partira d'Indianapolis demain matin à 8 heures et arrivera ici à 4:30 p. m.

Des dispositions ont été prises pour lui donner une réception publique.

Le soir il y aura une parade aux flambeaux et des discours seront prononcés.

Mercredi matin le général et sa femme accompagnés de l'ex-gouverneur Charles Forster, de sa fille et de Mme Cummings, de cette ville, feront une excursion sur le lac.

Le Juge Allen G. Thurman.

Toledo, Ohio, 20 août—Vers 4 heures cette après-midi est arrivé le train à Columbus ayant à bord le Juge Allen G. Thurman et sa suite se rendant à Toledo et Port Huron, où la campagne électorale présidentielle doit s'ouvrir mercredi prochain.

Le Juge Thurman est accompagné de l'Hon. Onthwaite, membre du congrès, du Dr Frederick W. Schwartz et de plusieurs correspondants de journaux.

Importation des travailleurs liés par contrat.

New York, 20 août—Arthur Curtis, reporter du *Star*, a offert spontanément de déposer au comité ce qu'il savait sur l'importation des travailleurs liés par un contrat. Voici son témoignage:

"J'ai appris qu'un jardinier du nom de Forbes a été amené dans le pays par M. Levi P. Morton, en vertu d'un contrat, j'ai voulu me rendre compte du fait.

M. M'Crea que j'ai rencontré m'a affirmé que deux sœurs avaient été amenées dans le pays par M. Morton en vertu d'un contrat, en qualité de domestiques, elles ne sont venues qu'après avoir reçu un certain nombre de lettres ou de télégrammes, et ont travaillé chez M. Martin. Forbes, qui travaille chez M. Martin, comme jardinier, est venu ici après contrat signé. Il gagne de $30 à $35 par mois.

Il y a quelques mois Forbes s'est aperçu qu'il gagnait la moitié du prix que beaucoup de maîtres de maison paient à leurs jardiniers. Il ne voulut plus travailler à ces conditions. M. Morton lui a répondu qu'il avait signé un contrat qui l'engageait, et que s'il s'en allait, il serait poursuivi. Forbes ne s'effraya pas; il rechercha un emploi, se présenta chez M. Cowman, marchand de semences, rue Chambers. Cet homme lui dit que comme il n'avait pas acheté sans contrat, il avait à payer pour se libérer. Forbes fit alors un billet de $15 payables en douze mois, au nom de M. Morton. Il fut placé alors chez M. W. K. Vanderbilt, où il est employé maintenant. J'ai été le trouver, mais il a refusé de raconter son histoire.

Un autre jardinier du nom de Boyd, m'a appris M. McCree, a été engagé par contrat et travaille encore chez M. Morton. Le dit McGee a été jardinier en chef chez M. Morton et l'a quitté parce qu'il voulait baisser ses gages.

M. Gunther a appelé l'attention du témoin sur un article récent du *Star* où l'on racontait qu'un émigrant avait été embauché pour voter en faveur de M. Harrison. Le témoin a répondu que l'auteur de l'article avait été suspendu parce qu'il était trop bavard. Le comité après avoir discuté le témoignage l'a jugé bon et ne l'a pas biffé, puis il s'est ajourné à demain.

Les journaux italiens [illegible] par avance que la rupture des relations commerciales avec la France est une cause de ruine pour le pays et demandent que le gouvernement active les négociations. En effet, plus on va et plus on ressent les effets de la stagnation des exportations. Mais c'est surtout vers les mois de novembre et de décembre que le mal atteindra son apogée, car les récoltes pourriront dans les magasins ou sigriront dans les celliers. Les réclamations des viticulteurs sont telles qu'on [illegible] fonctionnaire se reconnaît dernièrement de l'apparition du phylloxéra, attendu que les vignobles disparaissant, on n'aurait plus à s'occuper du placement de leurs produits. On cherche bien à développer l'exportation pour d'autres pays que la France, mais la pléthore du marché a fait baisser les prix au-dessous d'un taux rémunérateur, et, pour les spéculateurs qui ont acheté la récolte dernière, vendre au cours, c'est accepter la faillite. Aussi la misère est grande; l'émigration devient inquiétante. Dans le premier semestre de cette année, 57,000 Italiens ont débarqué à New-York.

Un autre symptôme de malaise, c'est que le quantum de la Dette appartenant à des étrangers est passé, en quelques années, de 50 à 60 0[illegible] pour certains titres et de 19 à 27 0[illegible] pour d'autres. Le parti révolutionnaire, fait de ce malaise général, fait une propagande active et l'on prépare, en ce moment, dans la Romagne, des manifestations irrévérencieuses contre le roi. On sait, du reste, que, lors du premier voyage du souverain à Bologne, il y eut, entre les étudiants, de grandes divergences d'appréciation sur la conduite à tenir; il y eut même une lutte autour du drapeau de l'Université, que quelques-uns ne voulaient pas voir figurer dans le cortège, et la hampe de cette antique bannière fut mise en morceaux.

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ.

LOUISVILLE AND NASHVILLE.

Arrivée.	Départ.
No 2 Lim. Ex...7:55 am	No 4 Fast Mail..7.00 am
No 5 Coast......9:05 am	No 6 Coast......3:40 pm
No 1 Fast Mail 7:20 pm	No 2 Lim. Ex...3:10 pm
No 7 Sund Exs.9:25 pm	No 8 Sund Exc 7:25 am

ILLINOIS CENTRAL.

Arrivée.	Départ.
No 1 Passen....11:00 pm	No 2 Passen.....9:15 am
No 3 Chic. and N. O. Lim...8:20 am	No 4 St Louis and Chic. Ex...5 30 pm
Sunday Ex.....8:45 pm	Sunday Ex.......7:30 am

TEXAS AND PACIFIC.

Arrivée.	Départ.
No 52 Ex.......6:20 pm	No 51 Ex.......8:20 am
No 54 B. R.	No 53 B. R.
Local.......10 00 am	Local..........4.00 pm

QUEEN AND CRESCENT ROUTE.

Arrivée.	Départ.
No 1 Limited...9:30 am	No 2 Limited...5:00 pm
No 5 Fast line. 6:30 am	No 4 Fast line..9:00 pm

LOUISVILLE, NEW ORLEANS & TEXAS.

Arrivée.	Départ.
No. 1..........9:00 am	No. 2...........5:00 pm
No. 3..........6:25 pm	No. 4...........8:00 am
No. 5..........10:00 am	No. 6...........3:45 pm

SOUTHERN PACIFIC COMPANY, ATLANTIC SYSTEM, MORGAN LINE.

Arrivée.	Départ.
No 19 Califor...4:00 pm	No 20 Califor...10:45 am
No 17 Local....7:45 am	No 18 Local.....7:20 pm

NEW ORLEANS AND GULF ROAD.

Arrivée.	Départ.
Tous les jours excepté le dimanche—9:00 a.m. 4:00 p.m., 4 50 pm	Tous les jours excepté le dimanche. Pointe-à-la-Hache: 6:36 a.m. ...5:00 p.m.
Dimanches seulement—10:10 a.m., 8 10 pm	Shell Beach....9:30 am. Dimanches seulement—8:00am., 4:00pm

EAST LOUISIANA R. R.
ABITA SPRINGS, COVINGTON.

Le dimanche.

Arrivée.......7:25 pm	Départ.........7:30 am
	Le mercredi.. 7 50 am
Tous les jours excepté le dimanche et le mercredi	
Arrivée.......6.30 am	Départ.........4:00 pm

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur

MARDI, 21 AOUT 1888.

Greenville—PARGOUD, à 5 P M
Bayou Goula—DANUBE, à 12 M
Pointe Houma—MABEL COMEAUX, à 12 M
Quarantine—GRACE PITT, à 9 A M

MERCREDI, 22 AOUT 1888.

Ouichita City—BLANKS CORNWELL, à 5 P M
Bayou Sara—KEOKUK, à 5 P M
Bayou Lafourche—ASSUMPTION, à 12 M
Pointe-Houmas—MABEL COMEAUX, à 12 M
Bas du fleuve—MAUD M FISH, à 11 A M
Quarantine Station—NEPTUNE, à 11 A M

BULLETIN MARITIME.

LUNDI, 20 AOUT 1888.

ARRIVÉS.

Steamship (fran) Obock, Petitville, Colon, sur lest, [précédemment rapporté à la Quarantaine.]

BATEAUX A VAPEUR.

Grace Pitt, Kouns, Bas du Fleuve.
Assumption, Dodd, Donaldsonville.

Arrivages de produits.

BAS DU FLEUVE—par steamer Grace Pitt—divers à ordre.
DONALDSONVILLE—par steamer Assumption—143 sacs riz brut, 1 sacs coton en graine (nouveau) et fret assorti.

Par les chemins de fer.

SOUTHERN PACIFIC R R COMPANY.—8 balles coton 2 barils sucre et fret assorti.
ILLINOIS CENTRAL RAILROAD—Fret assorti.
LOUISVILLE AND NASHVILLE R. R.—24 balles coton 40 boucauts tabac et fret assorti.
TEXAS AND PACIFIC RAILWAY—26 balles coton 1 boucaut sucre et fret assorti.
LOUISVILLE N. O. & TEXAS RAILROAD—173 balles coton et fret assorti.
N. ORLEANS AND NORTHEASTERN RR—4 balles coton et fret assorti.

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW-YORK.

Barque Anita Berwind, Bishop	partie	5 août
Steamship Seneca, Quick	parti	15 août
Steamship Louisiana, Geiger	parti	18 août
Steamship Chalmette, Adams	parti	18 août

NEWPORT NEWS VIE.

Steamship McGregor, Muller	parti	10 août

LIVERPOOL.

Steamship Venezuelan, Gillies	parti	7 juillet
Steamship Architect, Bond	parti	14 juil
Steamship Explorer, Brown	parti	27 juillet
Steamship Andean, Hughson	parti	21 juillet
Steamship Merchant, Brown	parti	7 août
Steamship Costa Rican, Fost	parti	2 août
Steamship Orator	parti	11 août

LONDRES.

Steamship Erl King, Priske	parti	28 juil

SWANSEA

Steamship Erl King, Priske	parti	1er août

ANVERS

Steamship Dupuy de Lome, Bechaille	par.	1 août

BORDEAUX

Steamship Dupuy de Lome, Bechaille	parti	6 août

BREME

Barque Maria Louise, Hebring	en char.	1er août

GENES

Barque Chiara Peace, Pruno	en char.	7 août

HAVANE

Barque Emile Gefken	partie	6 août
Barque America, Taxonera	expédiée	28 juil
Brick Maria, Carras	expédié	28 juil

CADIX

Barque San Michell, Ambrosano	partie	1er mai

RIO DE JANEIRO

Steamship Herschel	partie	9 août
Barque Triumpho, Amelius	partie	8 juil
Steamship Strabo	en char.	14 août

LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT.

STEAMERS.

Noms	Destination	Ancrage
Actor	Liverpool	2e dist. 9
Aranza	....	Alger
El Monte	New York	Alger
Harlan	Bluefields	Alger
Historian	Liverpool	1er dist 19
Jno Otero Jr	Truxillo	1er dist 14
Madrid	Laid up	1er dist 38
Parola	Laid up	Alger
S Pizzati	Truxillo	1er dist 15
Tycho Brahe	Liverpool	1er dist 19
Whitney	Vera Cruz	Alger

NAVIRES.

Stephan	Brême	4e dist 43

BARQUES.

H L Routh	Brême	4e dist 40

GOELETTES.

R B Locke	....	2e dist 17

L'ABEILLE

— DE LA —

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

— AVEC UNE —

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

— LE —

SAMEDI MATIN

— ET —

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

BUREAUX ET ATELIERS,

No 73 RUE DE CHARTRES,

Entre Conti et Bienville.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827 est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger.

Un Bulletin maritime,

Une liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

BUREAUX ET ATELIERS:

73....RUE DE CHARTRES......73

Avis aux Créanciers

Département du Trésor.

Bureau du Contrôleur de la Circulation (Comptroller of the Currency).

Washington, D. C., 9 juin 1887.

AVIS.

Aux créanciers de la "New Orleans National Banking Association of New Orleans, La.", insolvable.

Un dividende de 2 pour cent, faisant en tout 32 pour cent, a été déclaré en faveur des créanciers de cette association, le 9 juin 1885. La seule valeur qui restât alors et dont on pouvait attendre un dividende futur, consistait en une réclamation contre E. D. LeBreton, fondé de pouvoirs (assignee) de M. B. Williams, pour $50 606 83. Une action en recouvrement a été instituée à la Cour de Circuit et le tribunal s'est prononcé contre l'association. Appel ayant été interjeté à la Cour Suprême des Etats-Unis, le jugement de la cour inférieure a été maintenu. Il ne sera donc pas payé de nouveau dividende aux créanciers de l'Association dont les affaires vont maintenant être liquidées finalement.

Les créanciers dont les noms suivent n'ont pas reçu tous les dividendes relevant de leurs réclamations et devront se mettre en rapport directement avec ce bureau.

W. L. TRENHOLM
Contrôleur de la circulation.
(Comptroller of the Currency.

M. Arnstein,	A. M. Agelasto,
F. Alphute,	A. Alciator,
Joseph Batt,	Joseph Brugere,
A. Bayhi & Co.,	Dr. I. Bordes
W. R. Bell,	W. R. Bell, adm. aist'r,
B. Benjamin & Co.,	A. Bedault & Co.,
Louis Balleu,	Bercier & De Smet,
L. Belgit,	F. Belden,
J. Bradden,	F. Breen,
J. F. Bartholomy,	Louis Bauer,
Bornio & Bro.,	R. Beltran,
C. Barbe	B. E. Barindo,
J. A. Blaffer & Co.,	W. Alexandre Bosse,
Jean Balleneu,	J. A. Borduzat,
Samuel Bandera,	Comagere & Lambert,
James D. Coleman,	F. Calloway, agent,
Amadé Couturie,	P. Caro
Lucy Curtis	François Carrere,
Creole Fire Co. No. 9,	Cassidy & Miller
P. Casse, agent	P. Casse,
Eugène Coulon,	M. Connell,
J. Cassard,	L. Charles,
J. H. Chipot,	Herman Curtius,
Louis Chaplain,	John Crickard,
Etienne Dubois,	Dubois & Lartaniere,
Mme Louis De Galle,	P. Duchenne,
T. B. Dunbar,	A. Delamotte,
P. Degar,	J. C. Denis
Arthur Denis,	De Sulzer Hart & Co.,
Dominique Doux,	George Degan,
O. Drouet,	G. M. Dell,
A. Dunestre,	M. T. Ducros,
Davalier & Co.	A. De Sainte Gême,
S. Escoffier,	Manuel Elliott,
Percival Forgey,	Florian Flang,
F. B. Flettas	Foley, Conger & Co.,
J. A. Fernandez,	A. Fusich,
Fritz & Branden,	Charles Fitz,
J. B. Frans	M. Fallet,
Gustave Foraie,	K. C. Felsour,
Feibel & Gonsenheim,	G. R. Finalay,
Mme Gust. Fourade,	Joseph Greenhammer,
Joseph Gatzinger,	Generelly & Allez,
T. Generelly,	A. Greechy,
Isadore Gerard,	Fred Gaal
Goodenhow & Kelly,	Mme Arecio Guirand,
G. H. Gardner & Co.,	Howard Gorman,
S. Gurhault,	J. Garidel,
E. J. Hamilton,	Herman & Vignes,
J. M. Homans & Co.,	George How M. D.,
Mme Anna Hill,	B. Herren
C. C. Holtz	Mme Henry Hebert,
Mary Israel	Incan Ayrott & Co.,
Johnson & Manson,	O. B. Johnson,
Jeannenaud & Co,	J. M. Justinien,
E. Jaffrens	F. Jautreau,
Hart & Jorroza,	Emile Kern,
C. A. Kunender,	Kendig & Co
De E. K. [illegible],	Anatole Léaumont,
Joseph Larreu,	B. Lapasse
M. Lamazon	X. Lavassou,
C. L. Hote & Co	La. Equit. Life Ins. Co.
Edward Lewis,	Lang & Bernheimer
Latouche & Dable,	Mme J. B. Laporte Suc
T. Lalon	La. Ice Manufact. Co.
G. A. Lanaux	Peter Laura,
E. Menteuse & Co.	Charles Mazars,
A. J. Monteau	J. Mandin,
M. Mann,	E. Maegre, agent,
P. Macé	C. M. Mangin,
J. G. Montrose curator,	Magnan & Laborde,
Chas Morton Succ. de	J. Manaud,
Philip McCabe,	T. Macean
Lucien Mailo,	Orville Marigny,
A. Mas,	V. Maignan,
Dr A. Mercier,	B. Marks,
Michael Meyer,	Estelle Nivette
Norton & Bro.,	Frank Oberhauser,
A. Olivier & Co.	H. D. Ogden, exécuteur
S. Pablo	S. P. Parmly, agent,
Mme Anna Perigue,	Pritchard & Peckham,
A. Petit	Perkins, Swenson & Co.,
H. Pelletier,	S. B. Packard,
A. Palasso,	E. Piffet,
P. Pons	Planters Cotton Press
A. Quintz Fils,	E. Rabassé,
E. Rossi & Co.	J. Reciers,
J. Straus	Mme Anne Saron,
J. E. Sarrazin,	William Swette
G. Schmidt	Southern Rattan Culture Assn.
Strauss,	Swarbacker & Dryer,
B. Smith,	H. F. Sturcken,
M. Soto	Schneider & Zuberbier,
Smith & Co	J. Siegfried & Co.,
F. Sarabo	S. Sabatier,
D. H. Symart	J. J. Stewart, trésorier
J. B. Saulat, Schuller	F. Soublet
David Stewart,	C. B. Singleton,
Mme M. F.	Alfred Shaw
F. F. Schneider,	F. Sanramé et Cie,
H. N. Soria	E. A. Terrebonne
Nicholas Th	S. M. Todd & Co
A. Torres,	E. A. Tyler
Samuel M. Todd	M. A. Vogel
W. Van Benthuysen,	Jas A. Vignaux,
E. Vetter	François Volz,
Philip Veillere,	Adolph Wartz
Philip Wagner,	L. A. Willy,
Wm. Wise, [illegible] de Wilkerson & Mosely	James Wilson
B. Wagener	E. K. White,
E. L. Zoll & Co	M. A. Zounts &

OFFICIEL.

Exposé annuel du Fonds des dépenses judiciaires de la Paroisse d'Orléans pour l'année expirant le 31 décembre 1887.

DÉPARTEMENT DE L'AUDITEUR, Etat de la Louisiane.

CONFORMÉMENT aux dispositions de la loi No 130 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane approuvée le 10 juillet 1880, nous, SAMUEL DOUGLAS McENERY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, et OSCAR ARROYO, Secrétaire d'Etat après avoir examiné les comptes des fonds [illegible] [illegible] requis par la loi dans le bureau de l'Auditeur [illegible] dispositions de l'Acte [illegible] de la Constitution de l'Etat et du, sont aux [illegible] entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier d'Etat [illegible] [illegible] montant des timbres [illegible].

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics le 31 décembre 1886, d'après l'exposé enregistré au bureau du Secrétaire d'Etat, le même jour, cent vingt-neuf mille six cent vingt neuf piastres 75 cents	129 629 75
Montant des timbres judiciaires retirés par le Trésorier d'Etat des mains de l'Auditeur des Comptes publics pendant l'année finissant le 31 décembre 1887, cent quatre vingt-dix-huit mille six cent vingt-neuf dollars, 75 cents	198 629 75
Balance des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes publics, le 31 décembre 1887, deux cent soixante dix mille dollars	270 000 00
Montant des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1886, d'après l'exposé enregistré au bureau du Secrétaire d'Etat, le même jour, dix mille six cent six dollars, 87 cents	10 606 87
Montant des timbres judiciaires retirés par le Trésorier d'Etat des mains de l'Auditeur des Comptes publics pendant l'année échue le 31 décembre 1887, cent quatre vingt dix-huit mille six cent vingt-neuf dollars, 75 cents	198 629 75
Montant total des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat pendant l'année échue le 31 décembre 1887, deux cent neuf mille deux cent trente six dollars, 62 cents	209 236 62
Montant judiciaire des timbres rendus par le Trésorier d'Etat pendant l'année échue le 31 décembre 1887, quatre vingt mille six cent soixante cinq dollars	80 665 00
Balance des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1887, cent vingt-huit mille cinq cent soixante-onze dollars, et 62 cents	128 571 62
Montant des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le fonds des Dépenses judiciaires, pendant l'année échue le 31 décembre 1887, en paiement des réclamations suivantes, savoir: Pour fournitures de bureaux distribués aux différents officiers de la paroisse d'Orléans, ayant légalement droit en vertu de la loi No 132 de 1880, trois mille cent quatre-vingt-quinze dollars, et 9 cts.	3 195 09
Pour salaires et rémunérations dus aux différents officiers et employés de la paroisse d'Orléans, [illegible] [illegible] de ce fonds, cent mille deux cent quarante-un dollars et 68 cents	100 241 68
Montant total des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le Fonds des Dépenses Judiciaires du 1er janvier 1887 au 31 décembre 1887 inclusivement, cent trois mille quatre cent trente six dollars, et 77 cents	103 436 77

En foi de quoi nous avons apposé nos signatures officielles et conséquemment du Sceau de l'Etat de la Louisiane en la ville de Baton Rouge, ce neuvième jour de janvier A. D. 1888.

{L. S.}

S. D. McENERY
Gouverneur de la Louisiane
OSCAR ARROYO
Secrétaire d'Etat

L'annuaire de Soards.—Cet important ouvrage renfermant toutes les informations qui peuvent désirer sur la Nouvelle-Orléans ainsi qu'un état industriel, commercial et administratif de celle ci, vient de paraître (1888), comme toutes les années précédentes. M. L. Soards est l'éditeur depuis une vingtaine d'années.

On ne saurait nier que le produit de la vente d'un livre de ce genre ne couvre jamais les frais auxquelles entraîne sa publication; c'est donc sur le patronage des négociants qu'a compté M. Soards, non seulement en leur vendant un exemplaire de son annuaire, mais encore en y publiant les annonces de leurs maisons de commerce.

Les étrangers, on le sait, jettent les yeux sur un *Directory* dans le but de se parfaitement renseigner sur la ville qu'ils visitent, pour savoir où les affaires y sont brillantes, et où habitants sont actifs, entreprenants.

Le négociant qui omet de publier une annonce dans cet annuaire méconnaît ses intérêts.

Aucun exemplaire ne s'en vend hors du bureau de l'éditeur. Ainsi donc, l'homme d'affaires qui n'y a pas souscrit s'est exposé à en être privé. Le livre se vend $6. S'il arrivait à quelque personne d'en vouloir un exemplaire maintenant que la rentrée des listes d'est faite, elle aurait à en faire la demande, par carte postale ou autrement, à l'éditeur, Allée Commerciale, 5.

BUREA[illegible]

NOUVE[illegible]
MERCREDI

PRIX DE [illegible]

L'Abeille [illegible]

La campag[illegible]
blicain [illegible]